



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

N° 2023/137

**Objet : Marchés publics : Voirie - Attribution du marché à bons de commande pour la fourniture de granulats (2024-2027)**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 15 septembre 2023, pour les prestations de fourniture, de stockage, de contrôle et de transport de granulats destinés aux travaux d'entretien des chaussées du réseau routier de la CCLPA. La date de remise des offres était fixée au 16 octobre 2023 à 12h30.

Les prestations font l'objet de 3 lots distincts traités par contrats séparés ainsi définis :

- lot 1 : Enrochement, Stériles 0/80 - 0/40, Grave naturelle non traitée 0/20, sable 0/2 - 0/4, Concassé 20/40
- lot 2 : Gravillons 2/6 - 6/10 - 10/14, gravillons 2/4 - 4-6
- lot 3 : Grave émulsion 0/10 - 0/6 et enrobés à chaud 0/10 - 0/6

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande établi en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2024 ou de la date de notification du contrat si celle-ci intervient à une date ultérieure, jusqu'au 31/12/2024. L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2027.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de :

- Valeur technique 60 %
- Prix global de la prestation 40 %

Quatre offres ont été reçues.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi de retenir :

- pour les lots 1 et 2, la société Carrières de Peyrebrune, lieu-dit Labessonnié, avec les conditions tarifaires indiquées ci-dessous :  
prix à la tonne HT en €

LOT 1	Livraison sur aire de stockage	Enlevé sur site de production	Livraison sur chantier
Enrochement	25,30 €	25,30 €	20,30 €
Stérile 0/80	11,30 €	11,30 €	7,10 €
Stérile 0/40			
Grave non traitée 0/20	13,50 €	13,50 €	9,10 €
Concassé 20/40	14,80 €	14,80 €	10,40 €
Sable 0/2	14,60 €	14,60 €	10,10 €
Sable 0/4	€	€	€
TGAP	0,22 €	0,22 €	0,22 €

LOT 2	Livraison sur aire de stockage	Livraison sur chantiers	Enlevé sur site de production
Gravillons 6/10	24,30 €	24,30 €	19,90 €
Gravillons 10/14	24,30 €	24,30 €	19,90 €
Gravillons 2/4	23,70 €	23,70 €	19,30 €
Gravillons 4/6	25,60 €	25,60 €	21,20 €
TGAP	0,22 €	0,22 €	0,22 €

- pour le lot 3, la société Carceller, Route de Lafenasse 81120 REALMONT, avec les conditions tarifaires indiquées ci-dessous :  
prix à la tonne HT en €

LOT 3	Livraison sur aire de stockage	Livraison sur chantiers	Enlevé sur site de production
Grave émulsion 0/10	69,90€	73,20 €	63,90 €
Grave émulsion 0/6	78,30 €	81,60 €	72,30 €
Enrobés à chaud 0/10	110,50 €	115,50 €	98,50 €
Enrobés à chaud 0/6	117,80 €	123,50 €	105,80 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la société pour les lots 1 et 2 Carrières de Peyrebrune et la société Carceller pour le lot n°3 du marché à bons de commande pour la fourniture de granulats pour les années 2024 à 2027.

Après en avoir délibéré, la Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue le marché de fourniture de granulats pour les années 2024-2027 à l'entreprise Carrière de Peyrebrune pour les lots 1 et 2 et à l'entreprise Carceller pour le lot n°3 selon les détails indiqués ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Annexe Voirie,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Christian MONTAGNE